



JUGEMENT DU 24 Octobre 2018
5ème Chambre

N° PCL : 2018J00853
la société TRH EURL
N° RG: 2018P01059

DEBITEUR

la société TRH EURL 26 Rue De L Arsenal 33000
BORDEAUX

RCS BORDEAUX: 483398996 - 2005 B 2958

Représentant légal : Eric LACHAMP Gérant

Comparaissant,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort,

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de
l'audience du 24 Octobre 2018 en Chambre du Conseil où
siégeaient Bruno BOUCHEZ, Président de Chambre, Jean
SIMON, Claude GE, Juges, assistés de Mme Emilie ZAKY,
Greffier d'audience,

Délibérée par les mêmes Juges,

Prononcée à l'audience publique du 24 Octobre 2018,

La minute du jugement est signée par Bruno BOUCHEZ,
Président de Chambre et par Mme Emilie ZAKY, Greffier
d'audience.

N° RG : 2018P01059

N° PC : 2018J00853

A la date du 11 Octobre 2018, la société TRH EURL a déclaré au Greffe de ce Tribunal, être en état de cessation des paiements, sollicitant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de l'entreprise dépendant de son patrimoine,

Il a été indiqué au déclarant, que le chef d'entreprise devait réunir le Comité d'Entreprise, à défaut les délégués du personnel ou à défaut les salariés, s'il en existait, pour désigner un représentant habilité à être entendu par le Tribunal,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

La société est identifiée sous le n° 483398996 RCS BORDEAUX (2005 B 2958), a pour activité déclarée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux : Entreprise générale du bâtiment, promotion immobilière,

Constituée sous la forme de EURL, elle est donc commerciale de par sa forme et son objet et a son siège social dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en Chambre du Conseil, la société TRH EURL a présenté ses explications, confirmé les termes de sa déclaration, en indiquant qu'elle avait la possibilité de présenter un plan de redressement de l'entreprise,

MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en Chambre du Conseil que :

- l'actif s'élève à 20.1364,00 euros et le passif à 315.640,00 euros,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- au 30 Septembre 2017 le chiffre d'affaires s'élevait à 4.507.786,00 euros et les bénéfices à 43.696,00 euros,
- qu'elle emploie 4 salariés

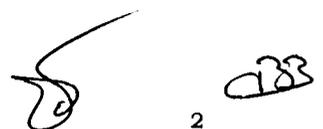
La société TRH EURL a indiqué qu'elle souhaitait poursuivre son activité pour élaborer un plan de redressement,

Monsieur CABAUD Stanislas, salarié, s'est présenté à l'audience et a fait part de ses observations,

La société TRH EURL est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible, et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,

Toutefois, la situation actuelle permet d'envisager l'ouverture d'une période d'observation afin d'étudier la possibilité d'un plan de redressement,

Il convient dès lors de faire application de la procédure prévue par les articles L 631-1 alinéa 1er et suivants du Code de Commerce, et en conséquence



d'admettre l'entreprise au bénéfice du redressement judiciaire, en ouvrant une période d'observation de six mois, conformément aux articles L 621-3 et R 631-20 du Code de Commerce,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du Code de Commerce,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 621-4 du Code de Commerce,

De fixer le délai d'établissement de la liste des créances conformément aux dispositions des articles L 624-1 et R 624-1 du code de commerce,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi, et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de redressement judiciaire,

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 631-1 alinéa 1er et suivants du Code de Commerce,

Constate l'état de cessation des paiements de la société TRH EURL,

Ouvre une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

La société TRH EURL

26 Rue De L'Arsenal

33000 BORDEAUX

au capital de 70.000,00 euros

identifiée sous le numéro : 483398996 RCS BORDEAUX (2005 B 2958),

activité déclarée: Entreprise générale du bâtiment, promotion immobilière

Conformément au Chapitre I du titre III du Livre VI du code de commerce,

Fixe provisoirement au 11 Octobre 2018, la date de cessation des paiements,

Nomme Jacqueline LAUNAY, Juge Commissaire et Max CHAFFIOL, Juge Commissaire suppléant,

Désigne Me Sébastien VIGREUX, 4 Rue Esprit des Lois 33000 BORDEAUX, en qualité d'Administrateur Judiciaire, qui, outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, aura pour mission d'assister le débiteur pour tous les actes concernant la gestion,

Désigne la SELARL Christophe MANDON 2 rue de Caudéran BP 20709 33007 BORDEAUX CEDEX en qualité de Mandataire Judiciaire

Désigne en application des articles L 631-14 et L 622-6- du code de Commerce SCP BLANCHY LACOMBE , commissaire priseur, afin de réaliser l'inventaire et la prisee prévus à l'article L 622-6 du code de commerce,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Dit que le délai imparti au Mandataire judiciaire pour l'établissement de la liste des créances est de douze mois à compter de l'expiration du délai ci-dessus fixé pour les déclarations,

Dit que le procès verbal de désignation ou de carence sera déposé sans délai au Greffe, conformément à l'article R 621-14 du Code du Commerce,

Fixe à six mois la durée de la période d'observation et renvoie l'affaire à l'audience du 9 Janvier 2019 pour qu'il soit statué par le Tribunal conformément à l'article R 622-9 du code de commerce et sous réserve de l'application des dispositions des articles L 631-21 du code de commerce,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 631-12 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 621-8 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de Redressement Judiciaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish, positioned in the lower right quadrant of the page.